



**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**22.07.2020**

**En date du 22 juillet 2020, le Conseil d'administration de la Caisse nationale de santé a approuvé les comptes annuels et le bilan de clôture de l'année 2019 de l'assurance dépendance.**

Les dépenses de l'assurance dépendance ont évolué de 9,5% et les recettes ont évolué de 7,0% en 2019. Malgré l'augmentation prononcée des dépenses, l'écart entre recettes et dépenses reste positif pour s'établir à 54,2 millions d'euros en 2019. Ainsi, la réserve globale de l'assurance dépendance augmente et passe de 261,0 millions d'euros en 2018 à 315,2 millions d'euros en 2019. Elle représente 46,4% des dépenses en 2019.

L'évolution des dépenses de 9,5% en 2019 est essentiellement due à trois facteurs : la croissance prononcée du nombre de bénéficiaires, les adaptations supplémentaires relatives à la loi réforme 2018 intervenues au 1<sup>er</sup> septembre 2018 ainsi que l'évolution prononcée des valeurs monétaires pour le domicile et les établissements à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La situation financière reste cependant favorable en raison d'une croissance des recettes de 7,0% qui s'explique par une hausse des recettes en cotisations et donc également par une plus forte participation de l'Etat qui s'élève à 40% des dépenses courantes.

La CNS tient particulièrement à souligner les faits marquants suivants :

- Le nombre de bénéficiaires de l'assurance dépendance ayant une synthèse de prise en charge s'établit à 14.684 personnes au 31 décembre 2019. Après des évolutions plus lentes au passé récent, ce nombre repart à la hausse à partir de 2018 et augmente de 3,3% en 2019.
- Les bénéficiaires de soins à domicile représentent 61% et les bénéficiaires en établissements représentent 39% du nombre total des bénéficiaires de soins au Luxembourg.
- Les dépenses pour soins à domicile correspondent à 41% des dépenses de prestations au Luxembourg, donc la partie dédiée aux établissements représente 59%.
- L'évolution des dépenses de 9,5% se traduit essentiellement par une croissance des dépenses pour prestations à domicile qui évoluent de l'ordre de 9,8%. Cette évolution provient principalement de la partie aides et soins. L'évolution des dépenses en établissements est de 10,2% en 2019.

Nous constatons donc que les mesures supplémentaires de la réforme de l'assurance dépendance ainsi qu'une augmentation du nombre de bénéficiaires engendrent une croissance importante des dépenses. Mais le contexte économique favorable en 2019 et la participation forfaitaire de l'Etat qui représente 40% des dépenses permettent de maintenir une situation financière saine de l'assurance dépendance.

Le décompte des dépenses et recettes de 2019 commenté peut être consulté intégralement sur le site Internet de la Caisse nationale de santé : [www.cns.lu](http://www.cns.lu)

Luxembourg, le 22 juillet 2020

.....

(Source : Département Communication, CNS)